



AVMG – EAV – SUD  
enseignantEs primaires – SUD  
enseignement et recherche –  
SVMEP – SVES

Monsieur le Conseiller d'Etat  
Frédéric Borloz  
Chef du DEF  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Lausanne, le 14 décembre 2023

## Statut horaire des enseignant·es du secondaire I

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Diverses interventions récentes ont replacé la question du statut horaire des enseignant-es du secondaire I sur le devant la scène. Nous avons pour notre part communiqué à nos membres sur ce dossier dans notre dernier Bulletin, que vous trouverez ci-joint.

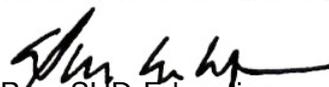
Il est temps de trouver une issue à cette inégalité de traitement qui n'a que trop duré. Comme vous ne l'ignorez pas, les enseignant-es du degré secondaire I au régime du statut horaire de 28 périodes sont victimes d'une double pénalité. Elles et ils doivent travailler trois périodes de plus que leurs collègues pour un 100% et leur rémunération est inférieure.

Elles et ils disposent pourtant d'un titre reconnu par la CDIP pour l'enseignement au degré secondaire I. La justice a certes et à notre regret confirmé la légalité de la différence de classification salariale. Cela étant, rien ne justifie la pénalité de la différence de statut horaire pour un même travail. Dans les classes du degré secondaire I, les enseignant-es accomplissent le même travail auprès des mêmes élèves.

Vous avez confirmé que la nouvelle filière de formation à l'enseignement secondaire I conduirait les diplômé·es à travailler 25 périodes pour 100%. La cohorte des enseignant-es du secondaire I qui travaillent 28 périodes est donc appelée à se réduire d'année en année. Au vu du nombre de personnes concernées, que vous avez vous-même confirmé par voie de presse, il apparaît que le coût du passage des enseignant-es du secondaire I du statut de 28 périodes à 25 périodes pour un 100% est absorbable par le budget de la DGEO.

Nous vous demandons une négociation sur cette question dans les meilleurs délais, afin de supprimer le statut horaire de 28 périodes pour un 100% au secondaire I.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

  
Pour SUD-Education  
Gilles Pierrehumbert  
Président du SVES

Annexe : ment.  
Copie : SPV, SSP-Enseignement